



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle aide financière pour adapter les logements des seniors

Pour permettre aux seniors de vivre chez soi le plus longtemps possible, le Canton de Vaud renforce sa politique de maintien à domicile et introduit une nouvelle prestation financière. L'aide à l'adaptation du logement finance des travaux chez des seniors vulnérables - propriétaires ou locataires. Ces rénovations aident à prévenir les chutes et préserver l'autonomie. L'aide entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026 (www.vd.ch/alo). Ce financement est unique en Suisse romande.

Vieillir chez soi est le souhait de la grande majorité des habitantes et habitants du canton. Avec l'âge, des gestes simples peuvent devenir de véritables défis et entraver la vie à domicile : enjambrer une baignoire, monter un escalier ou atteindre une étagère haute. C'est pour répondre à cette problématique courante et renforcer la politique cantonale de maintien à domicile face au vieillissement important de la population que le Grand Conseil a adopté une modification de la loi et introduit une nouvelle prestation financière. Dès le 1^{er} juillet 2026, le Département de la santé et de l'action sociale octroiera, au travers de la Direction générale de la cohésion sociale, une nouvelle prestation : l'aide à l'adaptation du logement (ALO).

Conditions d'octroi de l'aide

Le montant alloué peut atteindre 3'000 francs par personne. Pour un couple vivant sous le même toit et remplissant les conditions d'octroi, l'enveloppe peut ainsi s'élever à 6'000 francs. Ce soutien unique peut être utilisé en une ou plusieurs fois pour financer divers aménagements. Contrairement à d'autres aides financières, l'ALO n'est pas soumise à des conditions de revenus ou de fortune. Elle s'adresse à toute personne bénéficiant d'une rente AVS ou d'une rente de vieillesse étrangère qui réside dans son logement principal dans le canton de Vaud, qu'elle soit locataire ou propriétaire.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, une évaluation à domicile réalisée par un ergothérapeute est nécessaire. Celui-ci atteste la pertinence des travaux. En cas de location, le propriétaire doit également donner son aval. La demande peut se faire en ligne dès le 1^{er} juillet 2026 via le site www.vd.ch/alo. L'ALO peut aussi être sollicitée

par le propriétaire-bailleur pour ses locataires potentiellement concernés.

De petits changements, une grande différence

Adapter son logement ne signifie pas forcément entreprendre de lourds travaux de rénovation. Des solutions simples et efficaces existent pour chaque pièce. Voici quelques exemples financés par l'ALO :

- Dans la salle de bain : installer une barre d'appui près de la douche ou des toilettes, un siège mural de douche, une ouverture dans la baignoire ou un revêtement de sol antidérapant.
- Dans la cuisine : poser des étagères escamotables ou des boutons rotatifs plus ergonomiques.
- Dans les pièces de vie : aplanir les seuils entre les pièces.
- Pour l'accès au logement : mettre en place une rampe de seuil ou un éclairage à détecteur.

Ces ajustements préservent l'autonomie des personnes concernées dans leur lieu de vie habituel. Ils sécurisent aussi l'environnement et diminuent les risques de chutes et les hospitalisations.

Politique cantonale de maintien à domicile : chiffres

Le budget pour cette nouvelle aide est de 1,5 million de francs en 2026 et il est prévu qu'il augmente progressivement jusqu'en 2028. Le renforcement de la politique d'accompagnement à domicile repousse l'entrée en institution, ce qui induit des économies annuelles pour le Canton et les Communes qui compensent les dépenses consenties. Repousser par exemple de 6 mois une entrée en établissement médico-social (EMS) permet une économie d'environ 13'800 francs.

Comparé au reste de la Suisse, le canton de Vaud dispose d'un recours faible aux EMS : 99% des seniors âgés de 65 - 69 ans habitent à domicile, et à partir de 85 ans et plus, 20% vivent en EMS.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 08 juin 2026

DSAS, Roger Nordmann, conseiller d'Etat

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale

Plus d'informations et télécharger la brochure : www.vd.ch/alo